

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale  
Service de la Vie Associative

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 AVRIL 2020  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL / M. MAURICE REY**

**OBJET : Soutien aux associations d'anciens combattants - subventions de fonctionnement.  
Exercice 2020 : 1ère répartition.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux anciens combattants, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le rapport présente, conformément au tableau joint en annexe 1, les demandes de subventions de fonctionnement formulées par diverses associations, au titre de l'année 2020.

Le montant des subventions à allouer en fonctionnement s'élève à 20 300 € au titre du dispositif de soutien aux associations d'anciens combattants.

Pour toute subvention supérieure ou égale à 23 000 €, une convention de partenariat, conforme au modèle type prévu à cet effet, sera établie préalablement au versement de l'aide départementale.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé  
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL